

AVIS

Réf. : ENV.17. 28.AV

Date d'approbation : 14/11/2017

Révision de plan de secteur de PHILIPPEVILLE-COUVIN en vue de l'extension de la zone d'activité économique de Mariembourg à COUVIN – Analyses préalables et rédaction du RIE

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Observations et suggestions sur les analyses préalables et sur la rédaction du rapport sur les incidences environnementales
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Auteur du rapport :* S.A. Pissart, Architecture et Environnement, Trooz
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis

- *Référence légale :* Art.D.VIII.30 du CoDT
- *Date d'envoi du dossier :* 20/09/2017
- *Délai de remise d'avis :* 45 jours (par défaut- conformément au décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative)
- *Visite de terrain :* 7/11/2017
- *Audition :* 13/11/2017

Projet :

- *Localisation :* Extension de la zone d'activité économique de Mariembourg
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole (ZA), zone forestière (ZF), zone d'extraction (ZE)
- *Affectations proposées :* Zone d'activité économique industrielle (ZAEI) et zones d'activités économiques mixtes (ZAEM)
- *Compensations :* Zone agricole et zone naturelle (ZN)

Brève description du projet et de son contexte :

L'avant-projet de plan a pour objet l'inscription de :

- une ZAEI de 25,6 ha en extension à la ZAE de Mariembourg ;
- deux ZAEM en extension à la ZAE de Mariembourg : une première de 13,9 ha assortie de la prescription supplémentaire « *R.1.1. » (commerces de détails et services à la population non-autorisés sauf s'ils sont auxiliaires des activités admises dans la zone) et une seconde de 1,2 ha ;
- deux ZA en tant que compensation planologique, de 39,3 ha au total ;
- une ZN en tant que compensation planologique de 4,1 ha.

1. OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Le Pôle Environnement prend acte de la phase 1 de l'étude d'incidences relative à la révision de plan de secteur de PHILIPEVILLE-COUVIN en vue de l'extension de la zone d'activité économique de Mariembourg. Bien qu'il apprécie particulièrement la grille d'évaluation des critères d'exclusion établie par l'auteur d'études, le Pôle suggère que celle-ci comprenne une pondération des critères afin de la rendre plus efficace et qu'elle en intègre d'autres, comme des critères relatifs au ruissellement et aux effets de barrière pour la faune.

Le Pôle s'interroge, à ce propos, sur la possibilité d'étendre davantage les trois zones reprises dans le plan prioritaire ZAE Bis, en tant qu'alternatives de localisation.

Lors de la visite de terrain du 7 novembre dernier et suite à la présentation par l'auteur d'études des premiers résultats de l'analyse biologique de la phase 2, le Pôle a constaté que l'ouest de la zone agricole – où s'inscrit la zone d'activité économique mixte de 13,9 ha et où se situe la centrale à béton – présente une faune et une flore caractéristiques et sensibles à certains endroits.

Elle suggère dès lors que l'évaluation environnementale de l'étude comprenne :

- en matière de faune et flore :
 - o un inventaire de celles-ci en vue d'un repérage des espèces sensibles, de la caractérisation et de la cartographie des habitats jusqu'au troisième niveau de la classification WalEUNIS ; ceci afin d'identifier le ou les types de prairies présentes ;
 - o un relevé des éléments aux alentours du projet, en particulier sur la « zone 3 – Petit Bois » et le long de l'ancienne voie ferrée, participant au maillage écologique (qu'ils aient un statut ou non) et des interactions possibles entre eux.
- une analyse relative à la possibilité de maintenir cette zone agricole et d'inscrire dès lors l'extension de la zone d'activité au niveau de la zone agricole située à l'ouest (en « Zone 3 – Petit Bois »). Cette analyse devra en outre étudier l'impact de cette variante de localisation sur l'agriculteur exploitant cette zone ;
- une évaluation de l'impact du projet sur l'ensemble des agriculteurs touchés ;
- une évaluation des possibilités de reconnecter les deux côtés de la N5 en ce qui concerne la faune.